de droite à gauche, filent chaque brin un à un, pour lui donner le premier apprêt ou le premier tord, ce qui demande encore beaucoup d'Ouvriers, cauſe du déchet & exige de grands emplacemens; inconvéniens évités par la methode que l'on préſente, où cette main-d'œuvre qui eſt de la plus grande importance, ſe trouve réduite à une ſimple opération.

La quatriéme opération eſt d'enlever les roquets ou bobines chargées de ſoie filée dans le moulin, & de les mettre dans un crible poſé ſur une chaudiere pleine de leſſive compoſée de cendres, d'huile & de ſavon, afin de faire amollir à cette vapeur la ſoie qui, ſans cette précaution, s'entortilleroit ſi fort, en la devuidant, pour la doubler avant de la retordre, que les doubleuſes ne pourroient en venir à bout; opération délicate & difficile qui n'a plus lieu ici par la ſuppreſſion des doubleuſes.

La cinquiéme opération eſt de devuider, ſoit à la main, ſoit à l'aide de machine, la ſoie amollie après le premier moulinage, & de la doubler ou tripler en la tranſportant de deſſus les roquets ſur d'autres bobines pour être portée au moulin du dernier tord: opération du doublage encore ſupprimée ici: ſuppreſſion par conſéquent de frais de main-d'œuvre, de déchets & des emplacemens néceſſaires à cet effet. Il eſt eſſentiel d'obſerver que c'eſt dans cette opération du doublage que l'on gâte beaucoup la ſoie, tant par la trop grande tranſpiration des doigts des fileuſes à la main, que par l'huile dont quelques-unes uſent pour faire couler la ſoie; inconvéniens annullés dans la nouvelle méthode qui n'exige aucun doublage à part, cette opération ſe faiſant tout-à-coup entre le filage & le tord.

La ſixiéme opération eſt de porter au moulin les bobines chargées de ſoie double ou triple, pour l'y retordre de gauche à droite, & par-là lui donner le dernier apprêt, foible pour être converti en trame, & fort pour devenir organcin. Cette opération ſe fait ici avec les mêmes degrés de perfection qu'à la méthode de M. *de Vaucanſon*, qui par le moyen du mouvement d'engrenage qu'il a eu l'art de donner aux fuſeaux de ſes moulins de premier & de deuxiéme apprêt, lui procure une égalité parfaite de filage & de tord, choſe univerſellement deſirée des Fabricants, choſe qu'on n'obtiendra jamais par le mouvement des fuſeaux à ſimple frottement, tel que celui des moulins ordinaires.

Un des plus précieux effets du nouveau moulin, eſt de donner à la ſoie beaucoup plus de filage ou de premier apprêt que la plupart des mouliniers n'ont coutume d'en donner. M. *de Grandpré* a jugé que dans l'uſage commun, le filage étoit au tord comme 1 ¼ eſt à 1 dans le moulin propoſé, il eſt dans la proportion de 2 à 1; c'eſt donc en ſus de l'ordinaire, ¼ de tours de filage par grain de tord.

La ſoie ſe ſalit & s'énerve en raiſon des apprêts ou main d'œuvre qu'on lui fait ſubir: elle gagne donc beaucoup à ne ſouffrir que deux opérations au lieu de ſix; d'ailleurs la ſixiéme partie de l'emplacement ordinaire des moulins actuels ſuffit à celui-ci; avantage économique qui mérite bien d'entrer en conſidération. Dans le moulin de M. *de Vaucanſon* à *Aubenas*, il y a deux grandes ſalles l'une ſur l'autre, la ſupérieure eſt remplie de devidoirs & de doublages inutiles à la méthode propoſée; l'intérieure eſt occupée par vingt-quatre tables de fuſeaux, dont ſeize ſont pour le filage ou premier apprêt, & huit pour le tord ou deuxiéme apprêt; ces ſeize tables de filages deviennent ſuperflues; les ſeules huit de tord ſuffiront pour filer, doubler & tordre; les 5 6e. de ces deux ſalles ſont donc en pure perte, & le tiers d'une des deux offrira tout l'eſpace néceſſaire pour façonner toute la ſoie qui s'y façonne annuellement.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

DE LA ROCHELLE, *le 16 Août 1768.*

Prix courants de quelques denrées.

Froment, 2 10 ℔; froment nouveau, 200; orge, 101 & 102 ℔.

Sel en Ré, 800 ℔, ſans prix fixe en Seudres, où l'on craint qu'il ne monte plus haut à cauſe des pluyes qui ont encore inondé les marais ſalans.

Eau-de-vie de la Rochelle, 148 ℔; d°. de Ré, de 140 à 145 ℔; d°. de Cognac, 160 ℔.

Sucre brut, de 24 à 31 ℔; Café de Saint Domingue, 17 ß; indigo cuivré de 5 ℔ 10

à 5 ℔ 15 ß; rocou, 1 ℔ 7 ß; syrop, 12 ℔; coton, de 110 à 115 ℔; d°. de Cayenne, 150 ℔.

MARCHANDISES

Des Indes à vendre à Dunkerque.

On fait sçavoir aux Négocians, Marchands & autres, que Lundi 19 Septembre 1768 & jours suivans, à deux heures de relevée on vendra pardevant le sieur *de Gand*, Franc-vendeur, chez le sieur *David Gregorie*, Négociant, rue des Pénitentes, par parties à la commodité du public, & aux conditions lors dites;

SÇAVOIR:

2462 p. mouchoirs de mousseline de Bengale; 50 p. id. à bord rouge; 483 p. idem cravattes de mousseline; 618 id. tarlatanes dites bethilles; 215 id. mouchoirs id. 314 id. mulmuls larges de 2 aunes de Flandre; 363 id. de differentes largeurs; 337 id. doreas rayé; 379 id. doreas brodé; 184 id. doreas rayé & brodé; 140 id. cassa de Bengale brodé; 108 id. tanjebs unis; 30 id. tanjebs brodés; 135 id. thirandins unis; 21 id. thirandins brodés; 191 id. Jaconots; 42 id. mousseline de decca brodée; 14 id. Nainsoocs; 76 id. serbetties; 340 paires manchettes & jabots de mousseline brodée; 198 id. mousseline de diverses qualités; 85 id. lustrings unis; 4 idem lustrings peints; 18 id. satins; 13 id. soieries de différentes qualités, 130 id. peelongs; 26 id. armoisins; 445 id. bandaneos; 775 id. foulars dits s'jappalens; 69 id. mouchoirs de la Chine & de Bengale; 84 id. perses des Indes; 10 id. courtepointes; 160 id. soesies, 800 liv. environ soie écrue de Bengale; 140 liv. environ soie écrue de Nankin; 60 quarts de caisses, 8 demi-caisses, 3 grosses caisses thé songlo; 2 quarts de caisses thé heysuen & autres articles.

Lesdites marchandises seront mises en évidence dans les magasins dudit sieur *Grégorie* trois jours avant la vente.

COURS DES CHANGES

PARIS. *le 22 Août 1768.*		BORDEAUX. *le 12 Août.*		NANTES. *le 11 Août.*		MARSEILLE. *le 10 Août.*	
Amsterdam,	55 3 8e à ½	Amst. . . .	55 ¾	Amst. . . .	55 ¾	Londres, . .	31 ¼
Londres, .	31 15 16e					Amst. . . .	54 ¼
Hambourg,	175 ¼ 175			Lond.	32	Cadix, . . .	15 3
Madrid, . .	15 6	Lond. . .	31. 15 16e			Madrid, . . .	15 5
Cadix, . .	14 17			Flandres,	57 5 8e à ¾	Livourne, . .	97 ½
Livourne, . .	95 ¾	Hamb. . .	27. 5 8e	Hambourg, .	174 ½	Naples . . .	86
Lyon, . . .	¼ b	Paris échu,	⅞ p ⁰⁄₀ p.	Paris, . .	¼ p ⁰⁄₀ p	Gênes, . . .	95 ½
						Paris, . .	½ p ⁰⁄₀ b.
						Lyon. . .	¼ p ⁰⁄₀ b.
						Montpellier, au pair.	
						Piastres, . .	49 5

Navires en armement.

DE NANTES, *le 12 Août 1768.*

Les Navires François le *Duc de Choiseul*, de 400 tonneaux, Capitaine *Samoual*, Armateurs Messieurs *Hamart & la Maigniere*; l'*Hirondelle*, de 90 tonneaux, Capitaine *Thibaut*, Armateur M. *Rondiniere*; la *Legere*, de 75 tonneaux, Capitaine *Pierre Fontaine*, & la *Ville de Nantes*, de 90 tonneaux, Capitaine *Joseph Cadou*, font en charge dans ce Port, le premier pour le Cap, le second pour la Guinée, le troisieme pour Lisbonne

& le quatriéme pour Dunkerque.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port les Navires étrangers le *Jeune Jacob & Hypke*, de 160 tonneaux, Capitaine *Ruerd Annés Pranger*, pour Roterdam; le *Chriſtian*, de 80 tonneaux, Capitaine *Anders Bie*, pour Dort, le ſieur *Van Neunen*, Interprete pour ces deux Navires.

DU HAVRE, *le 16 Août.*

Les Navires François l'*Indulgent*, de 200 tonneaux, Capitaine *Tabarie*, Armateurs MM. veuve *Grégoire* & fils; l'*Aimable Geneviève*, de 280 tonneaux, Capitaine *Fautrel*, du Havre, Armateurs MM. *Euſtache* freres, ſont en charge dans ce Port pour le Cap, & partiront, le premier au commencement & le ſecond à la fin d'Octobre prochain.

Il ſe trouve de même en charge au Havre, les Navires le *Comte de Provence*, de 150 tonneaux, Capitaine *Violet*, & l'*Union*, Capitaine *Pierre Martin*, du Havre, le premier pour Cadix & Marſeille, partira ſans faute, & à peine de perdre un tiers de ſon fret, le 30 Août. On pourra s'adreſſer pour ce Navire, à Rouen, à MM. *Durand* freres; à Honfleur, à MM. *Heuttes* & fils, & au Havre à M. *Simon*, ou au Capitaine: le ſecond Navire deſtiné pour Cadix & Alicante, partira le 30 Septembre prochain, les vents étant favorables, on perdra un tiers de ſon fret. On s'adreſſera à Rouen à M. *le Noble*, & au Havre à M. *Lebourgeois*.

Le Navire Hollandois la *Ville d'Amſterdam*, Capitaine *Pieters*, eſt auſſi en charge dans ce même Port pour Amſterdam, & partira vuide comme plein à la fin d'Août: Ceux qui voudroient y charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à MM. veuve *Grégoire & fils*, ou à M. *Breham*, Interprete de ce Navire.

DE ROUEN, *le 16 Août 1768.*

Le Navire la *Sirene*, de 120 tonneaux, Capitaine *Jean-Baptiſte Boutard*, eſt en charge dans ce Port pour Lisbonne, & partira le 15 Septembre prochain ſans toucher au Havre, à peine de perdre un tiers de ſon fret. Ceux qui auront des marchandiſes à y faire charger, ou qui voudront y paſſer, pourront s'adreſſer à MM. *Charles Bourniſien* & fils, au Capitaine en ſon bord, ou au ſieur le *Boulenger* ſon Courtier.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 23 Août 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712		marc.
Du Mexique à . . .	704		marc.
Du Perou à	696		marc.
Les guinées à	710		marc.
Ducats à	96	10	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98		once.
Or à 20 karats à . . .	82	10	once.
L'argent à 11 ds 20 g. à .	53	12	6 marc.
Idem à 11 ds 10 g. à . .	51	15	marc.
Piaſtres	48	15	marc.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. d'Août.
Deſpeignes,	2e.	C.	31
Radix,	33e.	A.	31
De la Bretaiche,	40e.	C.	31

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1768.	*Lundi 22.*	*Mardi 23.*	*Mercredi 24*
Ac. des Indes. .	1205 1 . .	1205. 7 ½ . .	. . . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	423	. . . . .
Prom. a 5 p %. .	22. 2m. 23. 3m	. . . . .	. . . . .
Prom. a 4 p %. .	40. 40 ½ . .	. . . . .	. . . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	905	905 . . .	. . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3e. Loterie. .	3	3	. . . . .
Annuités. .	. . . . .	334. 35 . . .	FESTE.
Coup. d'An. .	66 ½	66 ½ . . .	. . . . .
Emp. de 10 mil.	38 ½	38 ½ . . .	. . . . .
Emp. de 30 mil..	41	41 41 ½ . . .	. . . . .
Coi. 1759. . .	43	. . . . .	. . . . .
Canada. .	45	45	. . . . .
4e. L. Epoques.	16. 12e. 21 .	16. 15 ½ 12e 21	. . . . .
Nouette .	39 ½	39. 39 ½. . .	. . . . .
Ac. de la caiſſe .	1192 ½ . . .	. . . . .	
CONTRATS tirage de la C.	5e 335 . . .	4e 336 . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 69.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 11 au 15 Août 1768, il eſt entré dans ce Port 12 Navires Etrangers & 1 François, ſçavoir, des Etrangers, l'*Enigme*, Capitaine *Boog Thyken*, Hollandois ainſi que le ſuivant; le *Negoce*, Capitaine *Claas Gerrit*, venant tous deux de Dantzick chargés de 4292 ſacs de froment; l'*Aventure*, Capitaine *Jean Goguet* de Londres, venant de Germue en Angleterre avec 1317 ſacs de froment; la *Sainte Helene*, Capitaine *Jean Chalcroſs* Anglois, venant de Chicheſter ſur leſt avec des Paſſagers; les *Deux Amis*, Capitaine *Ambroiſe Thompſon*, venant de Corck avec bœuf, beurre & lard; le *Négociant*, Capitaine *Hendrick Dirckſen* Hollandois, venant d'Amſterdam; l'*Anne Marie*, Capitaine *Andersberg* Danois; les *Deux Freres*, Capitaine *Torges Obſe*, venant tous deux de Friderickſtadt; la *Renommée*, Capitaine *Longeboer* Hollandois, venant de Friderikskehaven, chargé comme les trois précédens de planches, mâts, douvelles & fer; le *Guſtave Premier*, Capitaine *Storberg* Suedois ainſi que le ſuivant, venant de Mirkarby en Friſlande chargé de goudron, brai & planches; la *Spéculation*, Capitaine *Hambals*, venant de Stockholm avec fil de laiton pour le Havre, le ſurplus de ſon chargement pour Rouen; la *Jeune Marguerite*, Capitaine *Jean Jans* Hollandois, venant d'Ameſfort chargé de tabac; la *Marie*, Capitaine *Guillaume Cryex* de Dunkerque, venant de ce même endroit chargé de mâts de ſapin.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 6 Navires François & 11 Etrangers, ſçavoir, des François, la *Ducheſſe de Choiſeul*, Capitaine *Bremont*, allant au Cap François; le *Thomas*, Capitaine *le Monnier*, allant à Cherbourg avec diverſes marchandiſes; l'*Arlequin*, Capitaine *Chevreuil*, allant à Rouen avec le reſte de ſon chargement de Bordeaux; les *Deux Freres*, Capitaine *Maillard*; la *Société*, Capitaine *Dewatre*, allant tous deux à la Rochelle; l'*Eliſabeth*, Capitaine *le Tourneux*, allant à Calais tous les trois ſur leſt; des Etrangers, le *Richard & Anne*, Capitaine *Coolty*; l'*Aventure de l'Amy*, Capitaine *Donnalen*, allant tous deux à Cheſter; l'*Alida Catherine*, Capitaine *Jolmer Donnys*, allant à Dantzick; le *Saint Nicolas & Allouane*, Capitaine *Niels Nielſon* Danois, allant en Norwege tous quatre ſur leſt; le *Saint Pierre*, Capitaine *Cornelſen*, allant en Norwege chargé de leſt & de marmites; la *Betſey*, Capitaine *William Netherood*, allant a Rouen avec le reſte de ſon chargement; la *Dame Cecile*, Capitaine *Jooſt Janſen*; le *Jeune Barentz*, Capitaine *Wipkes Baerens*, allant tous deux à Hambourg; la *Clara Maria*, Capitaine *Bearend Wapkes*, allant à Amſterdam chargés tous trois de ſucre, café & indigo; la *Notre-Dame del Choro*, Capitaine *Mendietta*, Eſpagnol ainſi que le ſuivant, allant à Bordeaux chargé de froment; le *Saint François Xavier*, Cap. *Puch*, venu de Rouen, parti pour Bilbao chargé de diverſes marchandiſes.

DE NANTES, *le 12 Août 1768.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 7 au 12 Août 1768, il eſt entré dans ce Port 5 Navires François & 3 Etrangers, ſçavoir, des François, l'*Etoile* de 130 tonneaux, Capitaine *Tartoué*, venant de la Guadeloupe avec querante-cinq bariq. de ſucre brut, cent quatre-vingt-trois bariq. de ſucre terré & tête, 35 futailles 59 bariques 7 tierçons 65 quarts de café, 36 balles & ballots de coton, 5 ſacs de gingembre; le *Saint Gilles*, Capitaine *Mathurin le Dars*, venant de l'Orient avec guinée bleue, coton, porcelaine, thé, rhubarbe, poivre, café, toile peinte & gomme; la *Sainte Anne*, Capitaine *Yves Haſcouet*, venant du Croiſic avec brai gras; la *Jeune Société*, Capitaine *René Kerſontaine*, venant de Marennes & de l'Iſle d'Oleron avec 15 tonneaux de vin; le *Pitre* de 160 tonneaux, Capitaine *Martin Logeois*, venant du Banc de Terre Neuve avec 6000 morues vertes pour MM. *Murphy & Dhaveloose*; des Etrangers, l'*Oliana*, Capitaine *Ole Pieterſen*, venant de Chriſtiania avec planches & fer; la *Nancy*, Capitaine *Benjamin Coſgrave*, venant de Corck avec beurre, bœuf & langues; le *Payſan Friſon*, Capitaine *Douwe Seheſtes*, venant de Roterdam ſur leſt.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port dans le même eſpace de temps 6 Navires François & 5 Etrangers, ſçavoir, des François, le *Charlot*, Capitaine *Benoiſt*, allant à Léogane; le *Duc de Praſlin*, Capitaine *Hamonais*, allant en Guinée; la *Victoire*,

Capitaine *Labarre Prouſt*, allant aux Iſles par la Rochelle ; les *Moiſſonneurs*, Capitaine *P. Payen*, allant à Dunkerque avec indigo, café & ſucre brut ; le *Saint Pierre*, Capitaine *Jean Bachelet* ; la *Diligente*, Capit. *Sebaſtien Courraut*, allant à Bordeaux & à Saint Valery avec froment ; des Etrangers ; l'*Enfant des Enfans*, Cap. *Heſſel Jelles* ; la *Jeune Demoiſelle*, Capitaine *Obes Gerbrands*, allant tous deux à Amſterdam ; la *Demoiſelle Anne*, Capitaine *Barend Adrians*, allant à Bruges ; le *Jeune Jacob*, Capitaine *Barens Hilkes*, allant à Roterdam avec café, ſucre brut & terré, indigo & rocou ; le *Saint Auguſtin*, Capitaine *Pierre Plaiſance*, allant à Saint Valery avec froment, ſucre terré, indigo, rocou, thé, bois de campêche & de teinture.

DE LA ROCHELLE.

ARRIVÉE *de Navire.*

Le Navire la *Confiance*, Capitaine *Gombaud*, arrivé dans ce Port venant du Cap a apporté 6 boucauts 7 bariques d'indigo, 32 bariques 6 quarts de ſucre brut, 85 bariques 6 quarts de ſucre blanc, 118 boucauts 61 bariques 2 tierçons 150 quarts 1 ancre de café, 1 balle 10 demi-balles de coton & 147 buches de bois de campêche.

DE BAYONNE.

EXPORTATION.

Du 25 au 31 Juillet 1768, il a été exporté de cette Ville par 7 Navires Eſpagnols & 9 François les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, pour le Cap François par le Navire la *Françoiſe* de Bayonne de 170 tonneaux, Capitaine *Martin Lafargue*, 143 quintaux de fer en chaudieres, 360 quintaux de farine, 374 bouteilles remplies d'eau de-vie, 4 barils & demi 32 bouteilles de vin, 4 futailles 22 barils de jambons, cuiſſes d'oie & petit ſalé ; pour *Porto* en Portugal 30 milliers & demi de brai ſec ; pour *Avilles* 600 conques de bled d'Inde, 25 balles 20 caiſſes 2 paquets de diverſes marchandiſes ; pour *Rivadeos*, 900 conques de bled d'Inde, 10 milliers de brai ſec, 6 bariques de caſſonnade, 6 bariques 17 pipotes d'eau-de-vie ; pour *Saint Ander*, 180 quintaux de cordages ; pour *Mouros*, 400 conques de bled d'Inde, 210 potiches d'huile de poiſſon ; pour le *Paſſage*, 50 bariques de goudron & 8 bariques de brai ſec ; pour l'*Orient* 60 milliers de brai ſec, 61 traques d'avirons, 100 bouteilles d'eau de-vie, 4 demi-bariques de vin ; pour *Nantes* 630 pains 180 milliers de réſine, 990 planches de pin, 30 milliers de bouchons de liege & 6 balles de laine ; pour *Rouen*, 71 bariques d'huile de térébenthine, 117 pains de brai, 13 bariques d'eau-de vie.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce même Port pendant le même eſpace de temps 9 Navires Eſpagnols dont 3 venant de Saint Sebaſtien, 1 de Viveros, 1 de Saint Ander, 1 du Ferol, 1 d'Avilès, 1 de S. Jean de Luz & 1 de Bilbao tous ſur leſt en ſable ou en pierre ; 5 François dont 1 venant de Saint Sebaſtien avec 12 pipes d'eau-de-vie, 6 pieces de vin, 40 quintaux de cacao & 28 quintaux de fer, 1 venant de la Rochelle avec 37 balles de pelleterie, 1 venant de Saint Jean de Luz avec 2 barils de raves, & 2 ſacs de feves, & 2 venant d'Oleron avec 73 muids 18 boiſſeaux de ſel.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 7 Août 1768, il eſt entré dans ce Port 26 Bâtimens François & 10 Etrangers, venant d'Acre, de Smyrne, de Galipoli, de Bizerte, de Tunis, de Majorque, de Meſſine, de Palma, de Naples, de Livourne, de Caſtellamare, de Gênes, de Final, de Luan, de Nice, de Savone, de Villefranche, de Cette, d'Arles, d'Agde, de Toulon, de Martigues, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie & autres, & de bled, de riz & de légumes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 82 Bâtimens François & 25 Etrangers ; des premiers deux alloient aux Colonies, ſçavoir, le *Sauveur*, Capitaine *Sauveur-Antoine Ventre* de Marſeille ; le *Ruſé*, Capitaine *Pierre-Antoine Ilard* de Martigues, partis tous deux pour la Guadeloupe ; les autres alloient à Martigues, à Menton, à Toulon, à la Ciotat, à Frejus, à Arles, à Agde, à Saint Tropès, à S. Chamas, à Cannes, à Cette, à la Cale, à Caſſis, à Luan, à Nice, à Bormes, à Antibes, à Gênes, à Veniſe, en Corſe, à Livourne, A Carrara, à Palerme, à Barcelonne, à Mahon à Gibraltar, au Levant, en Morée, à Cephalonie, à Conſtantinople, à Candie, à Malthe & à Smyrne, chargés de diverſes marchandiſes.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 27 Août.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 15 Août 1768.

ÉDIT DU ROI,

Rendu au Conſeil du Roi en préſence de Sa Majeſté, le 12 Août 1768.

COmme il a été fait lecture aujourd'hui devant le Conſeil des extraits des différentes lettres des Miniſtres de Sa Majeſté dans les Cours de Dannemark & de Suéde, à Hambourg & à la Haye, adreſſées au Lord Vicomte de Weymouth, un des principaux Secrétaires d'État de Sa Majeſté, par leſquelles il paroit que la maladie épidémique s'eſt manifeſtée parmi les bêtes à cornes, & qu'elle fait de grands ravages dans les pays de la domination du Roi de Dannemark & de Suéde, dans les Duchés de Holſtein, Meklembourg & Cleves, dans le voiſinage de Hambourg & ſur les frontieres des Provinces unies, dans l'intérieur deſquelles il en a même paru quelques typtômes, Sa Majeſté prenant cette affaire en conſideration, & ſentant de quelle importance il eſt pour ſes ſujets d'empêcher que cette maladie contagieuſe ne ſoit introduite dans les Royaumes par l'importation des peaux, cornes & ſabots de ces bêtes infectées, a ordonné d'après l'avis de ſon Conſeil privé, & ordonne de veiller avec les plus grands ſoins à ce qu'il ne ſoit importé à l'avenir dans aucun des Ports de la Grande-Bretagne & d'Irlande, des peaux de bêtes à cornes en vert ou ſalées, ainſi que des cornes & ſabots venant en droiture des Places ſus mentionnées, ou de tout autre port quelconque, juſqu'à ce qu'il plaiſe à Sa Majeſté d'en diſpoſer autrement. Ordonne auſſi S. M. aux Lords Commiſſaires de la Tréſorerie, & au Lord Lieutenant de ſon Royaume d'Irlande, de donner les ordres néceſſaires à ce que le préſent édit ſoit exécuté & obſervé dans leurs diſtricts reſpectifs.

SUITE *de la maladie des Arbres.*

La ſeptiéme maladie des arbres c'eſt la pouſſe de *branches de faux bois* ſur les grandes branches & ſur-tout ſur la ſouche, ce qui arrive particuliérement aux pommiers. On ne regarde pas cela communément comme une maladie, cependant ce faux bois abſorbe une partie conſidérable de la ſeve qui s'y porte abondamment. L'extrêmité des vieilles branches en ſouffre beaucoup par la privation d'une bonne partie de ſa nourriture; c'eſt ce qui les empêche de ſe nourrir & de s'étendre comme elles devroient le faire naturellement. Il faut donc retrancher ces nouvelles branches avant qu'elles ayent acquis beaucoup de vigueur, excepté dans le cas où l'arbre auroit des vuides dans l'endroit où elles pouſſent, & où l'on voudroit les remplir avec les jets les plus propres. Hors ce cas, il faut enlever toutes les branches de faux bois, & n'en laiſſer ſubſiſter

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

aucune. Le temps le plus propre pour faire cette operation, c'eſt avant que les boutons ſoient ouverts & que la ſeve commence à pouſſer.

La huitiéme maladie des arbres, qui n'eſt pas moins dangereuſe que les autres, vient de l'écorce même, c'eſt-à-dire, de l'*écorce extérieure qui eſt dure & ſeche, quelquefois même rude & raboteuſe ſur la plupart des arbres*. Elle ne leur eſt d'aucune utilité. On ne ſçauroit dire qu'elle ſert à les préſerver du froid & de la chaleur, puiſque les jeunes arbres qui n'ont pas cette groſſe écorce, ſe conſervent très bien dans les pepinieres ſans ſon ſecours, & je ne trouve aucune raiſon qui en démontre la néceſſité. Elle leur eſt même nuiſible ſi on la laiſſe devenir trop épaiſſe. Elle empêche la tranſpiration de la ſeve, & en arrête même la circulation. Cette écorce ſe charge de la mouſſe, & donne aſyle aux inſectes deſtructeurs. Il eſt même certain que les arbres ne peuvent croître ſans avoir différentes couches d'écorce vive & fine, qui ſe joignent entr'elles chaque année; & que ceux dont l'écorce eſt forte, ſeche & dure, ont ordinairement peu d'écorce vive, & que cette même écorce ſeche & dure empêche celle qui eſt en vigueur de pouvoir s'étendre, & de s'épaiſſir pour procurer l'agrandiſſement de l'arbre.

Les arbres ont trois eſpeces d'écorces; la fine qui couvre immédiatement le bois; celle du milieu qui eſt verte, & l'extérieur qui couvre les deux précédentes. C'eſt cette derniere qui par ſa dureté & ſa ſechereſſe arrête l'accroiſſement des arbres, & les empêche de croître. (*a*)

On peut la détacher tant ſur le tronc que ſur les branches ſans rien craindre, & l'enlever ſans autre précaution au mois de Mars ou Avril. Il ne ſuffit pas de l'enlever, il faut même attaquer celle du milieu & l'érafler de diſtance en diſtance, de maniere que cette opération comprenne la ſixiéme partie du tronc ou des branches. Par ce moyen l'écorce croîtra plus aiſément & s'étendra dans les endroits éraflés. Il eſt vrai que l'écorce ſe ſeche dans ces endroits, mais on ne doit pas s'en mettre en peine, parce qu'il en croîtra une nouvelle. Il eſt aiſé de comprendre qu'on ne doit entamer l'écorce du milieu que légerement, pour ne pas bleſſer la pelicule intérieure qui couvre le bois. Les plaies n'y ſont pas dangereuſes, mais elles demandent plus de ſoins & plus d'attentions pour les guérir. On ne doit confier ce travail qu'à des gens entendus & qui ont la main légere. (*a*)

Cette opération délivre les arbres de la plus grande partie de leur mouſſe, & il n'en reſte qu'un peu à leurs extrêmités dont on ne doit pas ſe mettre en peine, car elle ſe détachera à la fin d'elle même en plus grande partie, dès que la tranſpiration inſenſible & la circulation de la ſeve ſeront rétablies & libres, & que l'arbre aura regagné ſa premiere vigueur.

Ce conſeil de délivrer les arbres de leur écorce ſeche, & d'éraffler celle du milieu, n'aura peut être pas l'approbation de bien des perſonnes; mais pour convaincre les incrédules, je ne leur demande, dit M. Miller, que d'en faire l'eſſai ſur quelques-uns de leurs arbres Que celui qui n'en a que 20, en faſſe l'épreuve ſeulement ſur quatre, & je lui permets de choiſir même les plus foibles & les plus languiſſants. A moins que leurs racines ne ſoient attaquées, ou que les arbres ne ſoient couverts de nœuds & de plaies, j'oſe aſſurer qu'ils ſe rétabliront, &

(a) *On ne s'apperçoit d'une écorce épaiſſe & ſeche que ſur les vieux arbres. Ce ſont les vieux, ſur tout les poiriers qui y ſont ſujets. Cette vieille écorce vient d'une antérieure qui a été rompue par l'accroiſſement de l'arbre, & qui y tient encore par quelques endroits.*

Note de l'Editeur du Traité.

(a) *Le remede s'applique differemment ſelon la grandeur des arbres. Une ſeule ſuffit ſur un arbre d'un pouce d'épaiſſeur, & ſur ceux qui ont un pied de diametre, il n'en faut que quatre à égale diſtance l'une de l'autre. Rien ne donne plus de grace à un arbre que cet éraflement s'il eſt fait avec ſoin, c'eſt à-dire, à une profondeur égale & convenable, & en droite ligne de haut en bas. Cette opération ſeule ſuffit quelquefois pour faire tomber d'elle-même la vieille ecorce, mais comme elle eſt fort raboteuſe, elle empêche de faire cette opération, ainſi il vaut mieux l'ôter avant que de l'entreprendre.*

Note de l'Éditeur du Traité.

qu'en peu de temps ils reprendront leur premiere vigueur. *fin.*

RÉPONSE

De M. Sarcey de Sutieres, aux obſervations de M. Thierriat, inſerées dans la Gazette numero 67.

Comme M. Thierriat avoue qu'il ignore les veritables cauſes qui ont pu occaſionner la ſterilité dans les bonnes terres, & la fertilité dans celles qui ſont de médiocre qualité, j'ai cru que je lui ferois plaiſir de les lui indiquer. La veritable cauſe de la modicité des récoltes vient toujours du défaut de bonne culture, puiſque tous ceux qui ont ſuivi les principes que j'ai annoncés, ont toujours eu lieu d'être ſatisfaits de la quantité & de la qualité des grains qu'ils ont recueillis malgre les intempéries des ſaiſons. Ces principes ſont ſimples, faciles & ne ſont point diſpendieux. Quatre labours faits dans les ſaiſons que j'ai indiquées dans mon *Agriculture experimentale*, tous les quatre d'égale profondeur, une quantité ſuffiſante d'engrais, le chaulage des grains, & la ſemence enterrée à la herſe, ſont les uniques moyens de ſe procurer une abondante récolte, d'avoir des grains exempts de toutes ſortes de maladies, & qui ne verſeront pas. (*a*)

M. Thierriat prétend qu'il faut enterrer le bled avec la charrue, j'ai fait voir dans pluſieurs Gazettes les inconvéniens qui en reſultoient, & j'ai au contraire démontré les avantages de le couvrir avec la herſe. Si M. Thierriat doutoit de la ſolidité de ce principe, il peut examiner les terres de la Beauce, qui ſont du côté de Chartres, il verroit, lorſque le bled eſt pouſſé, qu'il n'y a pas un endroit qui n'en ſoit couvert, & il apprendroit que ces bleds ſont enterrés avec la herſe. Il y verroit auſſi qu'on y laboure en planches bombées, & que dans tous les cantons où l'on ſuit cette méthode, les moiſſons ſont plus belles & plus abondantes. Je n'enſeigne donc rien qui ne ſoit appuyé par l'expérience.

Il en eſt de même de l'uſage des rouleaux que M. Thierriat conſeille. On riſque de trop applatir les terres & de les trop ferrer s'il ſurvient de groſſes pluies après cette mauvaiſe opération. Si les labours ſont bien faits & en ſaiſon convenable, & ſi les coups de herſe ſont donnés par un homme adroit & intelligent, on peut être aſſuré que la ſemence ſera très-bien enterrée.

Nota. Quelques perſonnes mal intentionnées ont publié contre toute vérité, que mécontent de mes récoltes, j'avois abandonné entiérement l'agriculture; que je renonçois à ma charrue, enfin, que j'avois été obligé de vendre mes terres de Bellefontaine & de Noiſy. Pour répondre à l'article de mes récoltes, je dirai que celle de cette année a été eſtimée ſur pied par un Fermier de la France, ſçavoir, l'arpent de cent perches & 20 pieds par perche, ſemé en froment, 100 livres; le même arpent ſur pied ſemé en bled ramé, 90 livres; & le ſeigle, méteil & gros méteil, 80 livres; cependant dans 160 arpens où ces grains ont été ſemés, il n'y en a pas un qui ſoit en terres fortes & argilleuſes.

Si je voulois répondre au ſujet de ma charrue, je n'aurois qu'à publier un très-grand nombre de lettres par leſquelles on me remercie d'avoir bien voulu en faire faire de grandes, & d'avoir envoyé des Charretiers inſtruits. Ces lettres ne ſont point ſuſpectes, puiſqu'elles viennent de perſonnes qui ſont toutes abonnées à la Gazette d'agriculture, *&c.* & le Directeur de cette Gazette m'en a fait voir pluſieurs qui lui étoient directement adreſſées, & par leſquelles on lui marquoit qu'on étoit très-ſatisfait de mes principes d'agriculture. Je ne diſpute à perſonne la gloire d'inventer des charrues; on peut cependant avec une bonne charrue très-mal cultiver; je m'attache à donner de bons principes, & je ſuis en état de le faire par l'expérience que j'ai acquiſe pendant plus de vingt ans.

Ceux qui publient que j'ai été obligé de vendre mes terres de Bellefontaine & de

(a) *Il eſt encore eſſentiel de ne faire porter à la terre que ce qu'elle peut, c'eſt-à-dire, d'y mettre du méteil, ſi elle n'eſt ſuſceptible que de cette ſemence, ou du bled rame, ſelon ſa qualité. J'ai expliqué ailleurs toutes ces choſes avec plus d'étendue, & je ne crois pas devoir les répéter. On peut conſulter les Gazettes de 1767 & celles de cette année.*

Noiſy, auroient dû s'informer de la vérité des choſes avant que d'en parler. Ils auroient ſçu que ces deux terres appartiennent, par partage, à mon beau-fils, M. de Fremont, Marquis de Roſay, Capitaine dans le Régiment de Chartres, Cavalerie, qui a jugé convenable à ſes intérêts de vendre ces terres à vie ſeulement.

J'ai ſi peu abandonné l'agriculture, que je ne ſerai pas long-temps ſans avoir de nouvelles terres, & en attendant j'ai toutes celles de ceux qui ſuivent ma méthode, & qui m'invitent de me rendre chez eux.

Mon adreſſe actuelle eſt au Bureau de la Gazette d'Agriculture, Commerce & Finances, rue Traverſiere, où l'on voit le modele de ma charrue.

AVIS.

La vente de quatre cents cinquante-ſept arpens, vingt huit perches de bois futaie dans les bois d'Uſay, dépendans de la terre de S. Amand en Berry, entre S. Amand & Bourges, ci-devant annoncée eſt fixée au 20 Septembre 1768, ceux qui voudront avoir de plus grands éclairciſſemens, s'adreſſeront à M. Bonnet de Sarzay, Maître des Eaux & Forêts, ou à M. Vaillet, Procureur Fiſcal à S. Amand en Berry; & pour voir ladite vente au nommé Chavignon, Garde dudit bois d'Uſay.

COMMERCE.

EXTRAIT

D'une Lettre de M. du Perron, Académicien Aſſocié, à M. D..., de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Caen. (a)

VOus connoiſſez, Monſieur, l'attention toute particuliere que le Gouvernement donne depuis pluſieurs années à la récolte des ſoies, & aux différens apprêts qu'elles exigent pour devenir propres à la fabrication; l'eſpoir de la faveur autant que l'intérêt perſonnel, a fait naître l'émulation des Cultivateurs, & a excité l'induſtrie des Artiſtes: parmi ces derniers, *M. de Vaucanſon*, dont la célébrité à bien des égards vous eſt connue, eſt preſque le ſeul qui juſqu'à préſent ait des droits bien fondés ſur notre reconnoiſſance, nous devons à ſon génie créateur, une perfection plus grande du tirage des ſoies, mais le nombre des opérations à faire n'a pas été diminué, & la gloire de cette ſimplification ſi deſirée étoit réſervée à un nouvel Artiſte. Vous ſçavez, Monſieur, que nous devons à l'Italie ces machines induſtrieuſes qui préparent les ſoies, mais paſſées en nos mains, elles ont acquis un degré de perfection qui leur manquoit; grace à *M. de Vaucanſon*, la fameuſe Fabrique de *M. Deſdier*, *à Aubenas*, ne nous fera plus regarder avec un œil d'envie toutes celles de l'*Italie* & du *Piémont*; la beauté des ſoies de ce moulinage les rendra toujours infiniment préférables aux ſoies de toute autre fabrique, & les ſoutient en effet à un prix ſupérieur; mais l'exemple de la conſtruction faite à *Aubenas*, n'a été ſuivie par perſonne, & la méthode ancienne a continué à prévaloir malgré ſes déſavantages; il eſt aiſé de voir la raiſon de cette indifférence des Mouliniers, qui ne trouvant rien qui favoriſe leur intérêt propre dans la méthode de *M. de Vaucanſon*, ſe ſont peu empreſſés à l'adopter, parce qu'elle ne diminue ni les opérations, ni les frais de main-d'œuvre, ni les déchets; ils ne peuvent donc voir, & ils ne voient en effet qu'une gloire ſtérile à leur fortune, dans une perfection qui tourne toute entiere au profit de l'État & des Manufactures.

Nous avions donc à deſirer que quelque génie hardi osât entreprendre d'enchérir ſur les travaux du plus célébre de nos Méchaniciens; c'eſt ce que le Pere *Peronier*, Minime de la Maiſon de Lyon, vient d'exécuter

(a) *L'envie d'annoncer promptement au public une invention dont les manufactures de ſoie, peuvent tirer les plus grands avantages, nous a fait prendre le parti de placer cette lettre quelque longue qu'elle ſoit dans la Gazette plutôt que dans le Journal, qui ne paroîtra, ſuivant l'uſage, que le 15 de Septembre prochain.*

avec le plus grand ſuccès ; le nouveau moulin de ſon invention qu'il a expoſé à la critique du public, n'a trouvé ici que des admirateurs ; Les Fabricans de cette Ville (Lyon) ont vu avec la plus grande ſatisfaction cette ſimplification ineſpérée, jointe à la perfection déjà connue.

Avant d'entrer dans le détail des avantages que produit ce nouveau moulin, je devrois ſans doute en tracer l'enſemble à votre imagination, & vous décrire le méchaniſme des différentes parties qui le compoſent, c'eſt-à dire, qu'avant de parler des effets, je devrois lever le voile qui vous cache les cauſes ; mais il n'appartient qu'à l'Auteur de faire part de ſes propres richeſſes, & je ceſſerois d'être digne de ſa confiance, ſi je décelois ſon ſecret. Attendons que cette machine ſoit devenue la choſe publique, alors ſi l'Académie paroît deſirer que je ſatisfaſſe ſa curioſité entiere, je lui en adreſſerai le plan, l'élévation & les profits : contentons-nous donc, pour le préſent, de la ſeule deſcription du bien qui en réſulte pour nos Manufactures. Tout ce que je puis vous dire ici par anticipation, c'eſt que l'objet dont j'entreprends de vous rendre compte, eſt un des plus grands pas que l'on ait fait depuis long-temps vers la perfection.

Pour embraſſer d'un même coup d'œil tous les avantages de cette nouvelle méthode, mettons-la en parallele avec la méthode ordinaire, & voyons le réſultat.

Les méthodes du Languedoc & du Piémont, ainſi que celles de M. *de Vaucanſon*, exigent ſix opérations indiſpenſables qu'il eſt néceſſaire que je décrive ici en abregé.

1°. On tire la ſoie des cocons ſur des guindres, dans la filature.

2°. On devide cette ſoie ſur des bobines.

3°. On donne à cette ſoie tranſportée ſur les bobines, le filage ou le premier apprêt.

4°. On fait amolir cette ſoie filée à la vapeur d'une leſſive, dont je vous donnerai la recette dans la ſuite.

5°. On double ou on triple, &c. cette ſoie amolie avant de la tordre.

6°. On donne enfin à cette ſoie doublée ou triplée, &c. le tord ou le ſecond apprêt pour en faire de l'organcin à deux ou trois bouts, &c.

Dans la méthode du Pere *Peronier*, ces ſix opérations ſe réduiſent à deux ſeulement ; la premiere eſt de tirer la ſoie des cocons, non ſur des guindres, mais ſur des bobines ; la ſeconde eſt de mettre ces bobines ſur un fuſeau ſi artiſtement organiſé, qu'il acheve toutes les opérations enſemble de la maniere la plus ſimple & la plus admirable.

Détaillons un peu ces ſix opérations, dont je ne vous ai donné que l'énoncé, & comparons.

Soit que l'on ſe ſerve des tours ordinaires, ou de ceux imaginés par M. *de Vaucanſon*, pour tirer la ſoie des cocons, il faut que cette ſoie ſoit portée ſur des haſpres ou guindres, elle reçoit plus ou moins de croiſure ſelon l'uſage auquel on la deſtine, & la principale perfection de cette main-d'œuvre conſiſte dans l'habileté des tireuſes, & dans le ſoin qu'elles prennent à la bien purger, & à ne laiſſer ſur-tout paſſer aucun bouchon, en quoi elles ſont particuliérement aidées par la double croiſure du tour à filer de M. *de Vaucanſon* ; mais cette ſoie eſt devuidée ſur des bobines, avant d'être portée au moulin, pour y recevoir le premier apprêt ; ce devuidage eſt une main d'œuvre qui exige beaucoup de temps, un grand nombre d'Ouvriers & de grands emplacemens ; ſi la ſoie a été mal tirée, les inconveniens croiſſent & les déchets ſe multiplient. La nouvelle méthode, en ſupprimant entiérement ce devuidage, préſente des bénéfices de bien des ſortes : un de ſes plus grands eſt d'éviter abſolument tout le vitrage & les côtes ſans nombre qui ſe font dans la méthode uſitée, par l'accumulation des brins de ſoie qui étant chauds & humides, ſe collent preſque toujours les uns ſur les autres, de maniere que pour devuider cette ſoie, il faut la froiſſer dans ces points de contacte, opération qui énerve ſon tiſſu, lui enleve une partie de ſon luſtre, la fait ſouvent caſſer, & par une ſuite inévitable, occaſionne des nœuds, des déchets & la perte du temps ; inconvéniens qui n'ont plus lieu dans le nouveau tirage, qui ſéchant la ſoie avant qu'elle parvienne de la baſſine à la bobine, l'empêche de ſe coller & de ſe vitrer.

La deuxiéme opération des méthodes ordinaires eſt ce même devuidage qui eſt totalement annulé par cette nouvelle méthode.

La troiſiéme opération eſt de porter au moulin cette ſoie dévuidée ſur des bobines, pour la placer ſur des fuſeaux qui tournant

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*
ANNÉE 1768. Du Mardi 23 Août.

AVERTISSEMENT.

DAns la Gazette N°. 56, nous annonçames que nous donnerions au mois de Novembre prochain une table des matieres de tout ce qui eſt contenu dans nos Gazettes des années 1765, 66 & 67; mais nous oubliames d'annoncer que cette table ſeroit en forme de dictionnaire, c'eſt-à-dire, par ordre alphabétique. Nous réparons cet oubli pour répondre à pluſieurs lettres qui nous ont été écrites à ce ſujet. Quelques perſonnes qui n'ont pas lu l'avertiſſement avec attention, nous ont envoyé demander ces tables, comme ſi elles étoient déjà imprimées. Nous avertiſſons donc de nouveau qu'elles ne ſeront en état d'être diſtribuées que les premiers jours de Novembre; qu'elles couteront 6 ℔ pour les trois années; & que celles des autres années qui paroîtront dans le courant des trois premiers mois de la ſuivante, ne couteront que 3 ℔.

Ceux qui deſireront avoir ces tables, ſont priés de ſe faire inſcrire, *ſans donner d'argent*, au Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere à Paris. On pourra auſſi s'adreſſer à M. Brianciaux de Melleville, à Dunkerque; à M. Pelieu, à Nantes; à M. de Vallemont, au Havre; à M. Brehonl, à Rouen; à M. Aimé de la Roche, à Lyon; à MM. Labottiere, à Bordeaux; à M. Moſſy, à Marſeille. Ces Meſſieurs auront la bonté de nous faire paſſer les noms des Souſcripteurs, qui ſeront avertis par la voie de la Gazette de la livraiſon des tables.

AGRICULTURE.

ANNONCE DE LIVRE.

Lettres à un ami ſur les avantages de la liberté du commerce des grains, & le danger des prohibitions. A Amſterdam, & ſe trouve à Paris, chez Deſſaint, broch. in-12, 1768.

Le commerce des grains eſt un objet trop important pour qu'on puiſſe ſe plaindre de la multiplicité des écrits ſur cette matiere. L'exportation demandée par les Chambres du Commerce, enſuite par les Parlements, & obtenue avec des reſtrictions, a paru ſuffiſante aux uns, tandis que d'autres n'ont ceſſé d'écrire pour obtenir une liberté illimitée. Il s'eſt donc formé deux partis qui ſe livrent un combat perpétuel; mais il ne peut réſulter de ce combat qu'un très-grand bien, puiſqu'il ſervira à mettre au jour toutes les objections & tous les raiſonnemens qu'on peut faire ſur un ſujet de cette conſéquence.

Il n'eſt plus en queſtion de ſçavoir ſi l'exportation eſt une bonne choſe, utile & néceſſaire; tout le monde raiſonnable en convient, mais il reſte à décider ſi l'on doit mettre quelques bornes à l'exportation, ou s'il eſt plus avantageux de lui accorder une liberté illimitée, malgré les clameurs du peuple, & quels moyens on prendra pour faire ſubſiſter ce même peuple, ſi le prix du pain eſt au-deſſus de ſon gain. Tel eſt l'état de la queſtion.

L'Auteur des *Lettres* que nous annonçons eſt un partiſan de la liberté indéfinie, & il veut que le commerce des grains ſoit auſſi

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

libre que tout autre commerce dans lequel il eſt permis à un Marchand de laiſſer périr ſa marchandiſe dans ſon magaſin s'il le juge à propos. Comme cette brochure contient à-peu-près les mêmes choſes que celle qui a pour titre : *Principes ſur la liberté du commerce des grains*, nous renverrons le Lecteur curieux à ce qu'on peut répondre à ces lettres, au *Supplément de notre Journal du mois d'Août de cette année.*

Un Anonyme a déjà réfuté dans la Gazette N°. 62, l'hiſtoire que l'Auteur fait de la révolte de Rouen, qu'il attribue à des Ouvriers qui manquoient de coton pour filer, & cet Anonyme très-bien inſtruit, lui a prouvé qu'elle étoit venue de la part des Payſans de Sotteville & autres Villages.

Nous avons trouvé au bas de la page 103 une note dont le ſtyle impérieux nous a ſurpris. La voici.

» Aujourd'hui que toutes les prohibitions » du commerce ſont levées par la Déclara- » tion de 1763, il eſt évident que le Ma- » giſtrat ne peut plus les renouveller que par » un abus manifeſte d'autorité. Ainſi tous » les Juges de Police qui continuent leur inſ- » pection, & qui *s'ingerent* à *réglementer* le » commerce, violent en même-temps & la » *grande* loi de propriété, & la loi civile » qui ordonne l'obſervation de cette pre- » miere loi. *Quelle qualification mérite une* » *telle conduite.*

LETTRE

De M. Sarcey de Sutieres, au ſujet du chaulage des grains.

La maniere de faire mon chaulage, que vous avez annoncée dans la Gazette du 13 Août 1768, peut être exécutée dans les pays où la ſuie de cheminée & les eaux de leſſives ſont rares, car dans le cas où l'on auroit abondamment de l'un & de l'autre, on doit remplir le tonneau ou cuvier d'eau de leſſive, & mettre dans environ un muid d'eau, un boiſſeau de ſuie de cheminée. Ces deux ingrédiens tiendront la place de la cendre de genet, de genievre & de chêne. On pourra même ſe diſpenſer de faire bouillir le genet dans la liqueur. Cette obſervation eſt néceſſaire, parce qu'il y a des pays où l'on ne trouve point de genet, de genievre & même de chêne.

Il faut remarquer qu'on doit proportionner la quantité d'eau de leſſive ou d'eau de mare à la quantité des différens engrais qui doivent former le chaulage ; c'eſt-à-dire ; que pour un muid d'eau, il ne faut qu'un demi-boiſſeau de crottins de brebis ou moutons, pareille quantité de fiente de pigeons & de poules, demi-boiſſeau de bouze de vache, autant de crottin de cheval, un bon boiſſeau de ſuie de cheminée.

On voit qu'il eſt à propos de ne pas remplir le tonneau de trop d'ingrédiens, parceque la liqueur ne ſeroit pas aſſez claire pour bien chauler les ſemences, & que ſi elle étoit trop épaiſſe, elle ſeroit bientôt conſommée. Il faudroit donc recommencer trop ſouvent, & il pourroit arriver que les ingrédiens manqueroient.

Le chaulage ménage la ſemence & les engrais, fait faire au grain une plus prompte & plus vigoureuſe production, & il n'y a jamais un grain perdu, lorſqu'on a ſoin d'enterrer la ſemence avec la herſe, à meſure qu'on donne le dernier labour. Il garantit le grain du charbonnage, de la bruine, de la carie, de la rouille, *&c.* donne de la qualité au grain, du nerf & de la force à la plante, ce qui eſt un des moyens de l'empêcher de verſer, fait pouſſer de ſi nombreuſes & de ſi vigoureuſes tiges au bled, que le ſol en eſt tout couvert, de ſorte que l'ivraye & les autres mauvaiſes plantes, graines ou racines, ne peuvent faire aucune production.

J'ai cru toutes ces remarques néceſſaires afin que perſonne ne fût induit en erreur.

Pluſieurs perſonnes m'ont demandé comment on pouvoit connoître chaque nature & qualité de terres par les productions naturelles & analogues au ſol, & comment on pourra diſtinguer ces natures de terres dans un endroit où il y aura toutes ſortes de mauvaiſes herbes ou racines : je réponds qu'il faut d'abord obſerver qu'on trouvera toujours quelques unes de ces plantes qui domineront plus que les autres, & ſi leurs productions étoient égales, elles ſerviroient à déterminer que le ſol eſt mélangé de toutes ſortes de qualités de terre, & que l'endroit de la piece où il pouſſeroit de la chaillé ou queue de cheval, la terre ſe trouveroit plus humide & plus froide qu'une autre où il ne pouſſeroit que du meliot, du chau-

ſon-rolland, *&c.* Il faudra conclure que dans un terrein mêlé de toutes ſortes de terres, il ſera à propos de mélanger la ſemence, c'eſt-à dire d'y ſemer moitié ſeigle & moitié froment, ces différens grains ſe procureront des ſecours mutuels pour leur conſervation, pour les mettre à l'abri des intempéries des ſaiſons.

Les quatre labours faits dans leurs temps, les engrais donnés en quantité & en qualité néceſſaires, la ſemence répandue également & en quantité ſuffiſante, bien chaulee & enterrée à la herſe, mettront les grains à l'abri des rigueurs des ſaiſons, les empêcheront de verſer, & donneront d'abondantes productions & de bonne qualité.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juillet 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

BESANÇON. Lieux des Marchés.	Prix. l.	ſ.	d.
Arbois.	21		
Baume.	20*	12	
Besançon.	22	10	
Dole.	20	15	
Gray.	20	8	
Lons-le-Saunier.	21	12	
Orgelet,	20	16	
Ornans.	23	7	
Poligny.	22	8	
Pontarlier.	26*		
St. Claude.	21	7	
Quingey, & Salins.	22	9	6
Veſoul.	23	4	
Prix Communs.			
From. le ſep.	22		8
Pain la liv.		2	11
Avoine le ſ.	6	15	3
Foin le q.	2	3	7
Paille le q.		16	

RENNES. Lieux des Marchés.	Prix. l.	ſ.	d.
Auray.	25	1	9
Breſt.	30*		
Hennebon.	23	1	3
Lannion.	29	8	4
Morlaix.	27	16	10
Nantes.	24		
Pontivy.	27	17	5
Quimper.	25	16	
Redon.	25	14	10
Rennes.	23	16	
St. Brieux.	21	6	
St. Malo.	23	12	
Treguier.	25	2	6
Vannes.	22	10	
Vitré.	20*	13	9
Prix Communs.			
From. le ſep.	25	1	1
Pain la liv.		2	9
Avoine le ſ.	7	2	8
Foin le q.	1	17	7
Paille le q.	1		2

DIJON. Lieux des Marchés.	Prix. l.	ſ.	d.
Arnay-le-Duc.	20		
Avallon.	21		
Autun.	20	8	
Auxerre.	23	12	
Auxonne.	22	10	
Bar-ſur Seine.	22	8	4
Beaune.	19	18	8
Belley.	30*	12	
Bourbon-Lan.	18*		
Bourg.	22		
Châlon.	24	9	7
Charolles.	23	12	6
Châtil.ſur-Sei.	20		
Dijon.	21	12	
Gex.	29	4	4
Mâcon.	25	4	
Nuits.	19	10	
Saulieu.	20	3	8
Semur-en-Aux.	21	17	
Seurre.	19	5	8
Prix Communs.			
From. le ſep.	22	8	5
Pain la liv.		3	
Avoine le ſ.	7	2	9
Foin le q.	2	15	7
Paille le q.	1	2	2

SOISSONS. Lieux des Marchés.	Prix. l.	ſ.	d.
Château-T.	32	6	
Chauny.	32	7	6
Clermont.	30	13	6
Coucy.	30*		
Creſpy.	31		
Fer-en-Tard.	33		
Guiſe.	31	10	
Ham.	31		
Hirſon.	32	13	4
Laſere.	31	16	
Laon.	30	15	
Marle.	31	7	4
Noyon.	30	5	
Ribemont.	34*		
Soissons.	30	15	
Vervins.	33		
Prix Communs.			
From. le ſep.	31	13	
Pain la liv.		3	4
Avoine le ſ.	7	16	10
Foin le q.	1	7	4
Paille le q.		15	

MÉTHODE

D'élever les Dindons, pratiquée en Suéde.

On plonge le pouſſin dans l'eau froide auſſi-tôt qu'il eſt ſorti de l'œuf, ou du moins dans le courant de la journée, & enſuite on lui fait avaler quelques grains de poivre; après cette opération on le confie à ſa mere.

Cette méthode eſt bien oppoſée à celle qu'on a coutume de pratiquer, puiſque l'on prend preſque par-tout la précaution de ne laiſſer ſortir la couvée que quand il fait ſoleil, de la faire rentrer auſſi-tôt que le temps ſe diſpoſe à la pluie, & de la tenir dans un endroit chaud. Les Suédois prétendent qu'il vaut mieux les endurcir au froid, & que c'eſt le ſeul moyen de les rendre auſſi vigoureux que les autres animaux de baſſe-cour. On pourroit faire quelques eſſais, & s'ils réuſſiſſoient, l'éducation des dindons ne ſeroit plus auſſi difficile qu'elle l'eſt. On auroit dû nous dire quel eſt le traitement qu'on fait à ces animaux les premiers jours de leur naiſſance, & ſi l'on ſe contente de cette premiere immerſion ; quelle nourriture on leur donne, & ſi on les laiſſe tout de ſuite expoſés à toutes les intempéries de l'air ; enfin, ſi les dindons ſe multiplient facilement en Suéde.

Les dindonneaux ſont ſujets à une maladie qui peut quelquefois les faire périr tout d'un coup, ou du moins en très-peu de jours. Mais auſſi-tôt qu'on s'apperçoit que la maladie regne parmi eux, il faut avoir l'attention d'examiner les plumes du corps de tous les pouſſins, & ſi l'on s'apperçoit que quelques-uns ayent les tuyaux des plumes imbibés de ſang, il faut arracher ces plumes. Cette méthode opere la guériſon infiniment mieux que de leur donner du vin, comme on le pratique dans beaucoup d'endroits, ſur-tout en France.

SUITE *de la maladie des Arbres.*

EXTRAIT

Du Traité des Arbres fruitiers, par la Société économique de Berne.

La troiſiéme maladie des arbres provient des nœuds qui ſe forment ſur la ſouche, & quelquefois ſur les branches. C'eſt une ſuite preſqu'ordinaire de la gangrene, parce qu'on n'a pas bien ſoigné ou guéri les parties attaquées. Ces nœuds ſe forment ſouvent ſur des branches mutilées & gangrenées où l'on a laiſſé quelques parties mal ſaines. On en voit auſſi ſur des branches qui étoient ſeches aux extrêmités, & qui étoient pour la plupart corrompues. Comme la ſeve ne peut pénétrer juſqu'aux extrêmités, elle s'arrête dans cette partie malade où elle ſe porte inſenſiblement, & ne pouvant réunir la partie morte avec la ſaine, il reſte un vuide autour duquel le nœud ſe forme.

De ces nœuds négligés il nait une quatriéme maladie, qui eſt une marque de la foibleſſe & de la langueur des arbres, & même de leur entier dépériſſement prochain; c'eſt le *gui*. Je le regarde, dit M. Miller, comme la ſuite de la maladie des nœuds; mais ſi elle n'eſt pas invétérée, on peut guérir l'une & l'autre. Il faut pour cet effet couper les nœuds radicalement dans la ſaiſon de la plus forte ſeve; enſuite couper autant qu'il eſt poſſible les parties nues, noires & corrompues, & les panſer comme celles qui ont la gangrene. Si l'on ne peut pas nétoyer la plaie juſqu'au vif, la guériſon ſera imparfaite. Si le nœud ſe trouve ſur une branche conſidérable, il n'y a pas d'autres moyens que celui de la retrancher entiérement.

Une cinquiéme maladie qu'on peut regarder comme preſqu'incurable, ce ſont les fentes ou crevaſſes qui ſe trouvent quelquefois en certains endroits des arbres. On donne ordinairement le nom d'arbres chapelés à ceux qui en ſont attaqués. Les pommiers n'y ſont pas beaucoup ſujets, parce que leur bois eſt noueux. Les chênes & les ormes en ſont plus ſouvent attaqués. Ce mal vient d'un froid exceſſif. Un grand coup de vent peut cauſer les mêmes accidens en tournant les arbres. Cette maladie ſe manifeſte particuliérement ſur ceux qui ſont attaqués de gangrene ou de quelques autres maladies dont ils n'ont pas été bien guéris. Il croît du bois neuf & vif par-deſſus le malade ; mais comme le bon ne ſe lie pas avec le mauvais, il arrive que le froid ou quelqu'autre accident fait fendre l'arbre en cet endroit, ſur-tout lorſque le nouveau bois n'a pas encore acquis aſſez d'épaiſſeur. La partie corrompue du bois qui eſt au-deſſous de la ſaine, y contribue également par ſa mauvaiſe qualité ; les fibres ſe trouvant ainſi ſéparés, occaſionnent un écoulement de ſeve qui à la fin détruit l'arbre même. Pour guérir cette maladie, il faudroit l'attaquer dès ſon origine. Mais comment découvrir cette cauſe qui ſe cache dans l'intérieur du bois, & qui pénetre peut-être juſqu'à la moëlle même ? Le cas eſt très-embaraſſant ;

ſi la fente eſt conſidérable, il n'y a point d'autre parti à prendre que d'arracher l'arbre & d'en mettre un autre à ſa place.

L'Éditeur de ce Traité fait à ce ſujet les remarques ſuivantes :

» J'ai obſervé, dit-il, ſur de grands chênes, des fentes & crevaſſes qui ſe ſont » guéries d'elles-mêmes en formant des » gonflemens le long de l'endroit où ſe trouvoit la fente, mais quoique cette fente » ou crevaſſe ſe fût guérie extérieurement » par la jonction de l'écorce, l'intérieur de » l'arbre étoit ſouvent pourri & reſtoit » foible. J'ai obſervé de même ſur des arbres mutilés, que pendant l'hyver il ſe » faiſoit des fentes dans les temps de ſéchereſſe, & qu'elles ſe refermoient dans » les temps humides. Ne pourroit-on pas » ſoupçonner que cette cauſe du mal vien» droit d'une ſurabondance de ſeve, & » de la trop grande épaiſſeur de l'écorce ? » Ne pourroit-on pas prévenir ces éclats » en fendant l'écorce de ces arbres dans le » temps de la ſeve, afin de lui donner de » l'écoulement ? »

La ſixiéme maladie eſt la *mouſſe*; c'eſt comme le *gui*, une eſpece de plante paraſite, par conſéquent une marque de la langueur & de la décadence de l'arbre. Ce mal peut venir de l'exceſſive humidité du terrein ou d'un défaut dans les racines ; mais c'eſt toujours une ſuite de la négligence du Cultivateur. Cette maladie ſera plus rare ſi l'on a ſoin de bien nétoyer l'arbre pour donner un libre cours à la ſeve. Il y a des perſonnes qui bêchent la terre à deux ou trois pieds autour des arbres,& qui y mettent de temps en temps des couches de fumier pour remédier à ce mal ; d'autres font enlever la terre de deſſus les ravines, & l'y remettent au printemps avec de longues pailles ; d'autres ſe contentent, ſans bêcher, d'y jetter un tas de chaume ou d'autres engrais. Je m'en ſers quelquefois moi-même, mais pour l'ordinaire j'en mets en uſage une beaucoup plus ſimple. Je fais bêcher en Juin autour des arbres à trois pouces de profondeur & à trois pieds de largeur. En Novembre je couvre cette terre d'une couche de feuilles d'arbres, ſur leſquelles je fais remettre de la terre afin qu'elles ſe conſument plus facilement & que le vent ne les emporte pas ; s'il n'y a pas aſſez de feuilles, j'y ſupplée par une couche de bon fumier. Cela ſuffit pour empêcher l'herbe de croître, & pour entretenir la terre légere & meuble. On doit toujours avoir cette double attention pour les pieds des arbres.

L'Éditeur de ce Traité fait à ce ſujet les obſervations ſuivantes.

Le fumier engendre plutôt l'herbe qu'il ne la détruit ; d'ailleurs, dans un pré on détruiroit ainſi le foin qui eſt ſouvent ſi précieux. Le meilleur remede contre la mouſſe, c'eſt de labourer le ſol en automne tous les deux ans, & ſi la mouſſe continue à croître ſur les arbres, il faut l'enlever légerement avec un racloir, car il eſt rare que le labour, la faſſe ſitôt tomber ; mais lorſqu'on a une fois nétoyé l'arbre, & qu'on lui a procuré de la vigueur, elle ne reçroît plus, ſi l'on a ſoin d'entretenir une bonne culture.

COMMERCE.

SUITE *des troubles de Boſton.*

LE Mercredi 15 Juin le Comité rapporta à l'Aſſemblée une réponſe du Gouverneur dont voici les principaux paſſages.

» Les enrollemens forcés ſont en uſage » dans la Grande-Bretagne & dans tous les » pays de la dépendance de Sa Majeſté, je » n'ai donc point le droit de m'y oppoſer : » tout ce que je puis faire, c'eſt d'établir » à cet égard un ordre qui prévienne tous » les inconvéniens que vous paroiſſez craindre. Je ne doute point que M. Cornu, » Commandant du Vaiſſeau de guerre le » Romney, n'entre dans mes vues, & ne » contribue de ſon côté à votre ſatisfaction.

» Le devoir de ma place exige que j'accorde toute protection & aſſiſtance aux » Officiers de la douane. Soit qu'ils abandonnent ou qu'ils reprennent leur commiſſion, je ne négligerai rien pour les » aſſiſter & les protéger de tout mon pouvoir. Si j'ai le malheur de vous déplaire en » agiſſant de la ſorte, j'en ſerai bien fâché, » mais j'aurai la ſatisfaction d'avoir rempli » mon devoir.

» Je n'ai point d'ordre à donner aux Vaiſ» ſeaux de Sa Majeſté, ainſi n'attendez pas

» que je propoſe au Capitaine du Romney
» de ſortir du Port où il n'eſt que par l'or-
» dre de ſon Officier ſupérieur qui ſeul a le
» droit de changer ſa deſtination.

Le Samedi 18 Juin, les deux Chambres de l'Aſſemblée générale ſe ſont aſſemblées en grand comité pour rechercher ce qui a pu donner lieu à l'appréhenſion où eſt le peuple, que l'on ne prenne ou que l'on ait pris des meſures pour faire exécuter avec l'aſſiſtance des forces de terre & de mer les actes du Parlement pour la levée des droits du Roi.

A la ſuite de tout ce qui s'étoit paſſé depuis le 10, l'avis ſuivant a paru dans la Gazette du 20.

» Nous ſommes autoriſés à informer le
» public que le Capitaine Cornec, Com-
» mandant du Vaiſſeau de guerre le Rom-
» ney, a promis que dans le cas où il auroit
» beſoin de renforcer ſon équipage, il ne
» prendroit aucun homme marié de cette
» Province, ou qui y ſeroit habitué, ni au-
» cun Matelot employé au commerce de
» la Côte ou des Colonies voiſines; & nous
» pouvons encore aſſurer le public, que
» l'homme qui avoit été enlevé à M. Wa-
» terman, Habitant de cette Ville, eſt re-
» mis en liberté & ſera aujourd'hui à terre.

Le Vendredi 17, l'Aſſemblée générale avoit arrêté des inſtructions pour les quatre Députés qui repréſentent la Ville dans l'Aſſemblée provinciale. Ces inſtructions annoncent la réſolution la plus formelle de reſiſter à tout établiſſement d'impôt ſur l'Amérique par la Métropole. On y retrace ſous les couleurs les plus odieuſes, tous les griefs que les Colonies ont contre elle.

» Nous avons, diſent les Boſtoniens, la
» douleur de voir d'année en année des loix
» nouvelles du Parlement de la Grande-
» Bretagne, qui nous chargent d'impôts
» en vertu d'une autorité que nous ne par-
» tageons pas, & ſur laquelle nous n'avons
» aucune ſorte d'influence ou d'inſpection.
» Le peu d'eſpeces qui nous reſtent pour
» notre commerce nous eſt enlevé pour
» être porté en Angleterre d'où il ne revient
» jamais, & ce qu'il y a de plus mortifiant
» pour nous, s'il eſt poſſible, c'eſt que cet
» argent ſert à entretenir dans l'oiſiveté &
» la débauche une multitude d'Employés &
» de Penſionnaires dont l'exemple perni-
» cieux ne peut que corrompre nos mœurs,
» & qui ſont toujours prêts à fouler aux
» pieds nos droits les plus ſacrés.

» Sous le poids de tous ces maux, nous
» ne voulons pas manquer à l'obéiſſance &
» au reſpect que nous devons au meilleur
» des Maîtres; mais c'eſt auſſi notre réſo-
» lution invariable de reclamer & de ſou-
» tenir des droits & des prérogatives qui
» ſont à nos yeux d'un prix ineſtimable.

» Nous ne pouvons pas nous déguiſer
» les projets qu'on a formés ſur notre li-
» berté, depuis que nous avons vu arriver
» un renfort d'Employés de toute eſpece;
» à leur ſuite pluſieurs Vaiſſeaux de guerre,
» & entr'autres le Romney, de 50 canons
» ſe ſont montrés dans ce Port, & nous
» avons tout lieu de croire qu'ils y ont été
» appellés par le Bureau de la douane, &
» que c'eſt dans la vue de nous contenir
» par la crainte, qu'on les a fait mouiller à
» la diſtance d'un cable de nos quais.

De-là ils rapportent le procédé irrégulier de l'enlevement du Sloup qui donna lieu à l'émeute du 20 Juin. Enfin, ajoutent-ils, » nous n'entendons parler que de nou-
» velles créations d'impôts & de nomina-
» tion d'Employés, d'arrivée de Vaiſſeaux
» de guerre, & même de troupes, & en-
» fin de requiſitions & d'ordres envoyés à
» la Nouvelle-York, à Halifax & en An-
» gleterre, pour faire venir des Régimens
» qui ſe chargeront de rétablir le calme
» parmi nous.

» Dans des circonſtances ſi critiques,
» nous nous adreſſons à vous, Meſſieurs,
» avec la confiance la plus entiere dans
» votre probité & dans votre courage, pour
» que vous obteniez d'abord qu'on faſſe ob-
» ſerver l'acte de la ſixiéme année du regne
» de la Reine Anne, qui défend d'enroller
» par force aucun ſujet employé dans la
» Marine marchande & militaire de l'Amé-
» rique, & qu'en ſecond lieu vous ſollici-
» tiez une enquête des auteurs & propa-
» gateurs des bruits qui ſe ſont répandus,
» qu'il avoit été demandé des troupes; que
» vous faſſiez en ſorte de ſçavoir pour quel
» objet, & que même, ſi vous le jugez à
» propos, vous faſſiez déclarer par l'Aſ-
» ſemblée que quiconque aura travaillé à
» faire venir des troupes dans la circonſtan-
» ce préſente, ou l'aura conſeillé, eſt l'en-

» nemi de cette Ville & de la Province, & » perturbateur du repos public.

DE BORDEAUX, *le 10 Août 1768.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 52 à 53 ℔, ſeconde ſorte, 48 à 50, troiſiéme ſorte, 43 à 45, quatriéme ſorte, 41 à 42, petits ſucres, 39 à 40, communs, 35 à 38, tête, 30 à 33. Sucre brut le quintal. de Léogane, 26 à 32, du Cap, 25 à 31, de Saint-Louis, 24 à 30, de la Martinique, 22 à 28. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 18 ß 3 d., d°. marchand, 17 ß 9 d. à 18 ß, d°. vieux, 16 ß 6 d. à 17 ß. Café S. Domingue, la livre, nouveau fin, 17 ß 6 d., d°. marchand, 16 ß 9 d. à 17 ß, d°. vieux, 15 ß 9 à 16 ß 3 d. Indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔, mêlé, 7 à 8 ℔ cuivré fin, 5 ℔ 12 à 15 ß, d°. marchand, 5 ℔ 10 ß, d°. ordinaire, 5 ℔. Coton S. Domingue, le quintal, 112 à 120 ℔, d°. de la Martinique, 100 à 102 ℔, gingembre gris, 21 à 23 ℔, canefice, 50 à 60 ℔, cuirs tanés, 60 à 80 ℔, d°. en poil, 20 à 35 ℔, rocou, 28 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 9 d. à 13 ß, ſyrop de rafinerie, le quintal, 11 ℔ 10 ß. Eaux de vie, 145 ℔ les 32 veltes, demandées.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 20 Août 1768.*		LONDRES. *le 5 Août.*		AMSTERDAM. *le 8 Août.*		CADIX. *le 2 Août.*	
Amſterdam,	55 ½ à 3 8c	Amſt.	34. 11	Paris à vue,	54 ¾	Paris,	77
Londres,	31 7 8c	Roterd.	dito.	Dito à 2 uſ.	54. 5. 16c		
Hambourg,	175	Hamb. à 2 uſ. ½	34. 5	Bord. à vue,	54 ½		
Madrid,	15 6	Paris à vue,	31 ½	Dito à 2 uſ.	54 3 8c	Amſt.	96 à 95 ¾
Cadix,	14 17	à 2 uſances,	31 ¼	Liſbonne	46		
Livourne,	95 ½	Bord. à dito,	31 ⅛	Madrid.	94 ¾		
Lyon,	½ b	Cadix.	39 ¼	Cadix.	94 ⅛		
		Madrid.	39 3 8c	Livourne,	87 ¼		
		Bilbao.	39 ⅛	Lond. à vue,	34 8	Lond.	40
		Liv.	50	Dito à 2 uſ.	34 5		
		Genes.	49	Hamb. à vue	32. 5 8c		
		Veniſe.	51 ¼	Dito à 2 uſ.	32. 5 16c	Madrid.	au pair.
		Act. des Indes.	271 ½				

MÉTHODE

En uſage dans le Grand Duché de Lithuanie, pour ſuppléer au papier dans les écoles publiques. (a)

Quoique la dépenſe du papier ſe réduiſe à peu de choſe dans le cours de l'éducation des enfans des perſonnes aiſées, elle fait cependant un objet conſidérable pour ceux qui ſont moins favoriſés de la fortune. Nous croyons bien mériter du public en lui indiquant un moyen également ſimple & peu couteux pour ſuppléer au papier.

On prend une petite planche de chêne à laquelle on donne les mêmes dimenſions qu'au papier dont on ſe ſert dans les écoles. On y trace avec une pointe de fer pluſieurs lignes paralleles éloignées entr'elles de la diſtance qu'on laiſſe entre les lignes de telle ou telle écriture. Cette opération étant faite, on met ſur cette planche une couleur noire broyée à l'huile, ſans aucun vernis; le Maître écrit enſuite au haut de la planche une ou deux lignes avec du blanc de ceruſe

(a) *Extrait d'un manuſcrit intitulé voyage de l'Europe, par le ſieur Pingeron, Capitaine d'Artillerie au ſervice de Pologne.*

à l'huile. Les jeunes gens ſe ſervent pour écrire d'une plume de poulet d'Inde & de craye pulvériſée & broyée à l'eau de gomme, lorſque la page eſt achevée & qu'elle a été corrigée, le Maître prend une éponge imbibée d'eau, avec laquelle il efface toute l'écriture de ſon Eleve. On voit aiſément qu'avec un certain nombre de ces planches, il eſt aiſé de fournir une école pour un grand nombre d'années. Ce moyen très-ſimple & peu diſpendieux eſt en uſage dans le Grand Duché de Lithuanie & dans une partie de la Pologne.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 20 Août 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712		*marc.*
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	709	à 710	
Ducats à	96	10	*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98		
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	15	
Piaſtres. . . .	48 12	6 à 15 ß	

AVIS.

Le ſieur Rouſſel, Marchand Épicier Droguiſte, demeurant à l'Abbaye S. Germain des Prés, du côté de la rue Sainte-Marguerite, avertit qu'il continue à vendre le *chocolat oriental*, qui eſt un compoſé du regne animal. Il peut ſervir non-ſeulement d'une nourriture agréable, mais on doit le regarder plus particuliérement comme un ſpécifique pour les poitrines foibles & même menacées de la pulmonie. Il eſt encore bon pour les perſonnes délicates & maigres, qui ne peuvent pas prendre de fortes nourritures. Le ſieur Rouſſel va débiter inceſſamment une brochure dans laquelle il détaillera les propriétés de ce chocolat. Il prie ceux qui en deſireront, de vouloir bien affranchir les Ports de lettre.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. d'Août.
Iſſaly,	3e.	P.	26
Deſchamps,	5e.	A.	26
Gaultier,	8e.	A.	31
Garnier,	9e.	A.	27
Raynal,	10e.	A.	27
De Pigis,	11e.	P.	27
Caron,	11e.	P.	27
Baillot,	23e.	E.	27
Penchein,	25e.	C.	27
Baroy,	27e.	A.	26
De la charmotte,	30e.	A.	26
Le Canut,	31e.	A.	31
Guidy,	34e.	C.	26
D'Eaubonne,	37e.	C.	31
Meulan,	44e.	E.	31
Patu,	56e.	D.	26

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1768.	*Jeudi 18.*	*Vendredi 19.*	*Samedi 20.*
Ac. des Indes. .	1202 ½	1205	1205
Emp. de la Com.	424	423	
Prom. à 5 p ⅌. .	20		
Prom. à 4 p ⅌. .	40	40 ½	
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	902 ½	902 ½	905
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie. .	3 ½ 3	3 3 ½	3 ½
Annuités. . .	333	334	333
Coup. d'An. .	66 ½	66 ½ 66	66 ½
Emp. de 50 mil.	39	38 ½ 39	39
Emp. de 30 mil..	41 ½	41 ½ 41	41
Col. 1759. . .			43
Canada. . .	45 ½ 45	45	45 ½ 45
4e. L. Epoques.	16. 12e. 20 ½	16. 12e. 20 ½	
Nouette. . .	39 ½	39	39. 39 ½
Ac. de la caiſſe .	1190. dup. 60	1192 ½	1192 ½
CONTRATS.			
tirage de la C.	3e. 350		3e. 354
Bretagne. . .			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 68.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 20 au 30 Juillet 1768, il eſt entré dans ce Port 9 Navires François faiſant l'encombrement de 479 tonneaux, 13 Hollandois de 1048 tonneaux, 4 Danois de 428 tonneaux, 2 Anglois de 112 tonneaux, 1 Suedois de 66 tonneaux, & 1 Pruſſien de 160 tonneaux, ſçavoir, des François le *Thomas* de Saint Briac, Capitaine *Louis Agaiſſe*, venant de Seudres avec 123 muids de ſel; la *Jalouſie* de Boulogne, Capitaine *Robert Cornue*, venant de Boulogne ſur leſt; le *Saint Pierre*, Capitaine *Nicolas Blankmann*, venant de Schiedam chargé de 42 pipes 6 bariques de genievre; le *Romain*, Capitaine *Jean-Jacques le Grand*; la *Marie-Louiſe*, Capitaine *Jean-Baptiſte Billiard*, venant tous deux d'Iſlande chargés de 334 tonnes & demie de morue, & un ſixiéme d'huile; le *Corbeau* de Vannes, Capitaine *Joſeph Raynaud*, venant de Valence chargé de 210 pieces d'eau-de-vie; la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, venant de Niewport avec tabac en côtes, morues & autres marchandiſes; le *Nicolas* de Boulogne, Capitaine *Jean Dubois*, venant de boulogne chargé de pavés; *le Réjoui* de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Simon Goiby*, venant de Bordeaux chargé de 67 ſacs de bled, 59 barils de farine & une partie de vins & autres marchandiſes; des Hollandois, l'*Amitié*; la *Dame Jeanne Cornille*; la *Demoiſelle Marguerite Roline*; le *Joannes*; la *Prudence*; l'*Anne & Adrienne*, venant tous ſix d'Amſterdam, les cinq premiers chargés de 5500 razieres de bled, & le ſixiéme chargé de laine, mercerie, épicerie, quincaillerie & autres; les *Trois Freres*; la *Jalouſie*, venant tous deux de Dort chargés de ſucre, d'azur, de panne & d'autres marchandiſes; l'*Eſpérance*, venant de Roterdam; le *Pelicau*, venant de Schiedam; les *Deux Freres*, venant de Terveer; la *Jeune Marie*, venant de Fleſſingue chargés tous quatre de genievre, épicerie, laine & autres marchandiſes; le *Jeune Jacob*, venant d'Oſtende avec huile, toile blanche & rayée, poivre & autres; des Danois, la *Charité*, le *Pierre Eliſabeth*, venant tous deux de Moſs, les *Quatre Freres*, venant de Chriſtiania; les *Deux Freres*, venant de Chriſtianſtadt chargé de planches & autres bois de conſtruction; des Anglois; le *Kent*, venant de Londres avec fer, plomb & autres marchandiſes; le *Devoir*, venant de Rocheſter ſur leſt; le Suedois la *Chriſtine & Eliſabeth*, venant de Vaerberg avec 234 tonnes de brai, 100 tonnes de goudron, 50 barres de fer, 384 planches; la *Gloire de Pruſſe*, venant d'Amſterdam chargé de 1500 razieres de bled.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 17 Navires François de 1337 tonneaux, 8 Anglois de 790 tonneaux, 6 Hollandois de 534 tonneaux & 2 Danois de 198 tonn. ſçavoir, des François le *Negrillon*, Capitaine *Belthazar Gaſpard*, allant au Cap François avec différentes marchandiſes; les *Quatre Freres*, Capitaine *Pierre Altazin*, allant à Bergues en Norwege chargé de vin & d'eau-de-vie; le *Saint Antoine*, Capitaine *Jean Morel*, allant à Nantes chargé de couperoſe, alun, riz & autres marchandiſes; la *Jalouſie* de Boulogne, Capitaine *Robert Cornue*; le *Saint Philippe* auſſi de Boulogne, Capitaine *Jean Louis Joan*, allant tous deux à Boulogne chargés d'eau-de-vie; la *Sainte Marguerite* de Saint Chamas, Capitaine *Joſeph Armuras*, allant à Gênes chargé de charbon de terre pour leſt; les *Deux Freres* de Cette, Capitaine *Jean-Charles Naturel*, allant à Marſeille avec des bouteilles vuides; l'*Oiſeau* de Quimper, Capitaine *Julien Moreau*, allant à Caen chargé de 241 boiſſeaux de bled & 184 ſacs de farine; le *Saint Michel* de Saint Malo; la *Providence* du Conquet; l'*Union* de l'Abrilduc, allant tous trois à Marennes; l'*Aurore*; la *Marie Anne*, tous deux de Libourne, allant l'un & l'autre à Bordeaux; les *Deux Sœurs* de l'Iſle-Dieu, allant à Bayonne; le *Saint Jean* de Dieppe, allant à Dieppe; les *Jumeaux* de Nantes, allant dans ce même Port; le *Printemps* du Port-au-Prince, allant à Rochefort ſur leſt ainſi que les huit précédens; des Anglois, le *Gedeon & Hannagh*, allant à Londres chargé d'eau-de-vie, d'indigo & d'étofes des Manufactures du Pays; l'*Henri Marguerite*, allant à Fayal chargé de côtes de tabac & autres marchandiſes; la *Fleur de Mai*, allant à Greneſey; la *Dorothée*, allant à Sunderland; la *Ducheſſe de Buclay*, allant à Londres; l'*Eliſabeth*, allant à Nantes; le *Stwart*,

allant à Glaſcow ; le *Jean & Marthe*, allant à Scarbouroug tous ſix ſur leſt ; des Hollandois, le *Jeune Sebaſtien*, allant à Dort chargé de tabac en carottes ; les *Deux Freres*, allant à Terveer chargé d'eau-de-vie ; les *Deux Freres*, Capitaine *Wouter Dehaas*, allant à Terweer ; l'*Union*, allant à Dantzick ; la *Demoiſelle Rycke & Jower* ; l'*Amitié*, allant tous deux à Amſterdam ſur leſt ainſi que les deux précédens ; des Danois, l'*Emanuel*, allant à Larwick ; la *Fortune*, allant à Arendall tous deux ſur leſt.

DU HAVRE.

Arrivée *de Navires.*

Du 7 au 12 Août 1768, il eſt entré dans ce Port 2 Navires François & 6 Etrangers, ſçavoir, des François, la *Gracieuſe*, Capitaine *Teſſier*, venant de la Martinique chargé de marchandiſes des Colonies ; la *Conciliation*, Capitaine *Duhamel*, venant de Lisbonne chargé de cuirs & de différentes ſortes de bois pour marqueterie ; des Etrangers ; le *Saint François Xavier* Eſpagnol, Capitaine *Puch*, venant de Rouen en relâche pour Bilbao ; le *Richard & Anne* Anglois, venant de Penzance chargé d'étain ; *l'Anne Catherine* Norwegien, venant de Chriſtiania chargé de planches, douvelles ; le *Jamais Parfait* Hollandois ainſi que les ſuivants ; l'*Unité*, venant tous deux de Dantzick chargés de froment ; la *Betſey*, venant de Campweer chargé de riz & autres marchandiſes, en relâche pour Rouen.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 21 Navires François & 4 Etrangers, ſçavoir, des premiers, la *Victoire*, Capitaine *Bellanger*, allant à la Martinique ; le *Double Louis*, Capitaine *Bechet* ; le *Thelémaque*, Capitaine *Saffray*, allant tous deux au Cap ; la *Judith*, Capitaine *de la Mare*, allant aux Cayez chargés de diverſes marchandiſes ; la *Ligne de vie*, allant à Cherbourg ; le *Saint Juliac*, allant à Saint Malo tous deux ſur leſt ; la *Sirenne*, allant à Rouen avec le reſte de ſon chargement de Lisbonne ; l'*Aimable Françoiſe*, Capitaine *Maxime Duval* ; l'*Intelligent*, Capitaine *le Sot*, allant tous deux à Lisbonne avec diverſes marchandiſes ; la *Rencontre*, Capitaine *Cordier*, allant à Bordeaux chargé de 2394 boiſſeaux de ſeigle meſure du Havre ; la *Ninette*, allant à Bayonne avec lin crud ; l'*Eliſabeth* ; la *Marie Thérèſe* ; la *Sainte Barbe* ; le *Saint Louis* ; l'*Eole* ; le *Vigilant* ; le *Saint Nicolas* ; la *Marie Marthe* ; le *Saint Etienne* ; & le *Triomphe de l'harmonie*, tous dix venus de Rouen en relâche & partis pour Breſt chargés de bois de conſtruction ; des Etrangers, le *Colheſmerland*, Capitaine *Lammert*, allant à Honfleur prendre un chargement pour Amſterdam ; la *Chriſtiania*, allant a Falmouth ; la *Dame Hendrina*, allant à Amſterdam ; les *Deux Sœurs*, allant à Bordeaux tous trois ſur leſt.

DE MARSEILLE.

Arrivée *de Navires.*

Du 25 au 31 Juillet 1768, il eſt entré dans ce Port 33 Bâtimens François & 10 Etrangers ; des premiers, deux venoient des Colonies, ſçavoir, l'*Eſpérance*, Capitaine *Joſeph Nallein* de Marſeille, parti de la Guadeloupe ; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Blaiſe Granet* de Saint Nazaire, parti de la Martinique, chargés tous deux de ſucre, café, indigo, &c. les autres venoient des Iſles Saint Pierre, de Bagun, de Smyrne, de Satalie, de Bonne, d'Alger, de Layaſſe, de Mahon, de Palerme, de Naples, de Livourne, d'Alicante, de Valence, de Porto-Touro en Sardaigne, de Nice, de Savone, de Luan, de la Cale, de Beaucaire, d'Arles, de Toulon, de Martigues, chargés de diverſes ſortes de marchandiſes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 73 Bâtimens François & 5 Etrangers ; des premiers, le Navire l'*Africain*, Capitaine *Claude-Touſſaint Audibert*, de Marſeille, alloit au Port-au-Prince ; les autres alloient à Martigues, à Hieres, à la Ciotat, à Cannes, à Toulon, à Frejus, à Arles, à Narbonne, à Cette, à Saint Tropès, à Saint Chamas, à Agde, à Antibes, à Oneille, en Corſe, à Bormes, à Livourne, à Naples, à Palerme, en Morée, au Levant, en Syrie, à Alexandrette, en Barbarie, à Bonne, à Tunis, à Bayonne, à Nantes, au Havre avec différentes marchandiſes.

De Cadix, *du 2 Août 1768.*

Il vient d'entrer dans ce Port la Frégate du Roi la *Pallas*, & le Navire la *Notre-Dame du Roſaire* ; ils viennent de la Vera-cruz & de la Havane d'où ils étoient partis le 19 Juin dernier. Ils apportent 1500 ſurrons de cochenille & quatre millions & demi de piaſtres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.